

Fiches de suivi d'actions

Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

2016-2019



*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 

MOBILISATION DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE AU QUÉBEC



Formation sur la notion de diamètre à maturité financière des arbres

En 2016, l'agence forestière de la Montérégie et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs se sont associés afin de mettre sur pied une formation, destinée aux conseillers forestiers du Québec, sur le diamètre à maturité financière des arbres dans les coupes de jardinage.

Cette formation avait pour objectif de fournir les outils nécessaires aux conseillers forestiers pour améliorer le rendement durable du bois d'œuvre dans les coupes de jardinage.

Plusieurs recherches effectuées par le Ministère démontrent que des modalités qui influencent les priorités de récolte lors du martelage ont des répercussions sur la rentabilité des opérations. Une récolte légèrement accrue, en plus d'augmenter la rentabilité, permet le maintien d'attributs de forêts complexes, à condition que les critères faisant l'objet de recommandations scientifiques soient respectés.

Lors de cette formation, des recommandations ont été faites aux sylviculteurs de la Montérégie. Cela leur a permis de s'approprier une nouvelle démarche diagnostique et de se doter d'une approche permettant de démontrer la rentabilité financière des opérations auprès des propriétaires de boisé.

✓ ACTION 6

Plan d'action national sur la
mobilisation des bois
en forêt privée

« Assurer le perfectionnement
des conseillers forestiers »

FAITS SAILLANTS

Nouvelle approche
diagnostique durable en
forêt feuillue

Amélioration des
rendements ($m^3/ha/an$)
du bois d'œuvre

Détermination des
problèmes de recrutement

Augmentation de la
rentabilité financière des
opérations de récolte

Augmentation des revenus
nets des propriétaires

Pour en savoir plus...

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Télécopieur : 418 644-6513
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

DAEF2-106-F-03
Document accessible en ligne : mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-mobilisation.jsp

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec 2017

MOBILISATION DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE AU QUÉBEC



Formation des opérateurs d'abatteuses et de débardeurs

En 2015, la société Domtar et la coopérative Aménagement forestier coopératif des Appalaches se sont associées afin de mettre sur pied une formation destinée aux entrepreneurs de récolte forestière.

Cette formation avait pour but de fournir de nouvelles connaissances aux opérateurs de machinerie et d'évaluer leur travail pour ensuite améliorer la productivité et la qualité d'exécution des opérations. Elle a été donnée en Estrie par la compagnie Forest Liaison inc. en 2015 et 2016. Emploi Québec et le ministère des Forêts, de la faune et des Parcs ont contribué financièrement à la tenue de cette formation.

Lors de la formation, les opérateurs d'abatteuses ont été évalués selon des critères liés notamment à la planification des opérations, aux techniques d'abattage, au contrôle de la scie, au positionnement de la machine, à la qualité des empilements et à l'ébranchage. Quant aux opérateurs de débardeurs, ils ont été évalués en fonction des techniques qu'ils utilisent pour charger et décharger les bois, conduire avec une charge, empiler les bois, manipuler le grappin, etc.

Cette formation a permis de constater qu'il était possible d'obtenir des gains importants de productivité, et ce, même pour les opérateurs les plus expérimentés. À la fin de cette formation, un rapport contenant une série de recommandations personnalisées a été remis à chaque opérateur. Grâce à ces recommandations, les opérateurs pourront continuer de s'améliorer et d'augmenter leur performance.

✓ ACTION 7

Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

« Adapter les processus opérationnels pour accroître la valeur des bois »

FAITS SAILLANTS

Augmentation de la productivité de 11 à 53 % pour quatre opérateurs

Amélioration de la qualité des opérations

Meilleure synergie entre les activités d'abattage et de débardage

Augmentation des bénéfices des entreprises de récolte forestière

Pour en savoir plus...

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Télécopieur : 418 644-6513
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

DAEF2-106-F-01
Document accessible en ligne : mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-mobilisation.jsp

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec 2017

MOBILISATION DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE AU QUÉBEC



Cours de formation : augmenter la proportion de travaux mécanisés en forêt privée

Depuis 2017, la Société d'exploitation des ressources de la Neigette (SERN) offre une formation visant à aider des équipes techniques actives en forêt privée à développer un argumentaire pour vendre la récolte mécanisée.

Dans un contexte de grande rareté de la main-d'œuvre¹, la mécanisation est une solution à envisager dans plusieurs régions du Québec pour maintenir ou augmenter le niveau de récolte en forêt privée. La formation élaborée par la SERN aidera les équipes techniques à fournir des explications claires aux propriétaires de boisé et à utiliser de bonnes pratiques de travail pour remédier à une perception négative de la récolte mécanisée.

Cette formation abordera les thèmes suivants : forces et faiblesses des différentes machines forestières, risques environnementaux, procédures de sécurité, évaluation de la performance des opérateurs, évaluation de la qualité des travaux, techniques de coupe et de débardage et connaissance des derniers outils technologiques.

À la suite de cette formation, les équipes techniques pourront mettre en œuvre une stratégie de déploiement d'opérations mécanisées et utiliser les bonnes pratiques de planification des chantiers mécanisés et de suivi des travaux.

1. COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'OEUVRE EN AMÉNAGEMENT FORESTIER (2017). *Résumé du diagnostic sectoriel de main-d'oeuvre de l'industrie québécoise de l'aménagement forestier 2015-2016*, Québec, 24 pages.

✓ ACTIONS 6 ET 7

Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

- « Assurer le perfectionnement des conseillers forestiers »
et
- « Adapter les processus opérationnels pour accroître la valeur des bois »

FAITS SAILLANTS

Maîtrise des arguments pour faire la promotion de la récolte mécanisée auprès des propriétaires de boisé

Perfectionnement des connaissances sur les machines utilisées ainsi que sur les techniques de coupes d'abattage

Développement de l'expertise pour planifier et faire le suivi des opérations mécanisées

Possibilité d'augmenter les revenus nets des propriétaires de boisé

Pour en savoir plus...

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Télécopieur : 418 644-6513
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

DAEF2-0098-F-09
Document accessible en ligne : mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-mobilisation.jsp

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec 2018

MOBILISATION DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE AU QUÉBEC



Étalement du revenu pour les producteurs forestiers

Dans son budget de 2016-2017, le Gouvernement du Québec a prévu quatre nouvelles mesures fiscales pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers. L'une de ces mesures est l'étalement du revenu tiré de la vente de bois provenant de l'exploitation d'une forêt privée.

Cette nouvelle mesure servira pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de la cotisation des particuliers au Fonds des services de santé (FSS). Elle permettra d'étalement une partie des revenus découlant de la vente, autre que celle au détail, de bois provenant de l'exploitation d'une forêt privée à un acheteur ayant un établissement au Québec pour une période n'excédant pas sept ans.

Cette mesure s'applique à un particulier admissible ou à une société admissible qui, à la fin d'une année d'imposition donnée se terminant après le 17 mars 2016 et avant le 1^{er} janvier 2021, est :

- un producteur forestier reconnu relativement à l'exploitation d'une forêt privée,
- un membre d'une société de personnes admissible qui est un producteur forestier reconnu relativement à l'exploitation d'une forêt privée à la fin d'un exercice financier de celle-ci se terminant dans l'année.

La nouvelle mesure aura pour effet d'augmenter le revenu net des producteurs forestiers lors d'une récolte commerciale de bois destinée à une usine de transformation du bois située au Québec.

✓ ACTION 9

Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

« Faire la promotion des mesures fiscales »

FAITS SAILLANTS

Étalement du revenu sur une période de sept ans

Mécanisme temporaire (de 2016 à 2021)

Obligation pour un acheteur d'avoir un établissement au Québec

Augmentation des revenus nets des producteurs forestiers



Pour en savoir plus...

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Télécopieur : 418 644-6513
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

DAEF2-106-F-04
Document accessible en ligne : mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-mobilisation.jsp

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec 2017

MOBILISATION DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE AU QUÉBEC



Cours de formation : administration et fiscalité forestière

Depuis le début des années 2000, le Service de comptabilité et de fiscalité de la Fédération de l'UPA – Estrie offre une formation sur l'administration et la fiscalité forestière aux conseillers forestiers et aux propriétaires forestiers du Québec.

Cette formation a pour but de fournir aux producteurs forestiers toute l'information nécessaire pour qu'ils puissent profiter au maximum des avantages fiscaux liés à l'exploitation d'un boisé privé. Le plan de formation proposé couvre la majorité des possibilités qui s'offrent à un propriétaire de boisé.

Les personnes qui suivent la formation peuvent donc approfondir leurs connaissances des différentes règles fiscales à l'aide de plusieurs mises en situation et d'exemples concrets. Au total, 26 sujets sont abordés, tels que le remboursement des taxes foncières, l'achat d'un lot, le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'achat de machinerie, la TPS et la TVQ, l'épuisement du boisé, le transfert aux enfants et l'étalement du revenu.

Le Regroupement des sociétés d'aménagement (RESAM) du Québec peut aider les groupements forestiers à trouver des sources de financement pour la réalisation d'une activité de formation sur la fiscalité forestière. Le Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs permet aussi de financer ce type d'activité de formation.

✓ ACTION 10

Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

« Favoriser la compréhension et l'utilisation des outils fiscaux »

FAITS SAILLANTS

Connaissance des règles pour le calcul de l'impôt sur le revenu

Présentation des dépenses déductibles d'impôt

Présentation des revenus à déclarer

Plus de 26 sujets abordés lors de la formation

Possibilité d'augmenter les revenus nets des propriétaires de boisé

Pour en savoir plus...

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Télécopieur : 418 644-6513
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

DAEF2-0106-F-08
Document accessible en ligne : mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-mobilisation.jsp

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec 2017

MOBILISATION DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE AU QUÉBEC



Évaluation des sources d'approvisionnement régionales en bois (l'offre)

En 2015, la coopérative de propriétaires de boisés Terra-Bois a procédé à la localisation de massifs de bois mature dans la région des Laurentides. Ce travail avait notamment pour but de prioriser les secteurs d'intervention potentiels en forêt privée selon les occasions de marché (la demande).

Terra-Bois a évalué les volumes de bois par groupement d'essences qui pourraient être mis en marché au cours des prochaines années. Cette évaluation a permis de connaître les coûts moyens d'exploitation de la forêt dans les secteurs évalués et de déterminer ceux qui sont les plus susceptibles de dégager une meilleure rentabilité pour les producteurs.

Les résultats ont donné aux industriels une image plus précise des volumes de bois disponibles par produit potentiel dans la forêt privée des Laurentides. Ils leur ont aussi permis de mieux comprendre les coûts d'exploitation. Ces données permettront aux conseillers forestiers de la région d'orienter les campagnes de démarchage dans les secteurs de récolte prioritaires et de cibler les propriétaires touchés.

Ce projet a été rendu possible grâce à la collaboration et à la participation financière du créneau d'excellence accord Signature Bois Laurentides ainsi que du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

✓ ACTION 13

Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

« Fournir un état de situation de l'offre et de la demande aux partenaires régionaux »

FAITS SAILLANTS

Évaluation des volumes de bois exploitables par groupements d'essence

Comparaison des coûts d'exploitation par secteur en fonction des marchés

Localisation des secteurs de récolte à prioriser pour les cinq prochaines années

Permet d'entreprendre une campagne de démarchage

Pour en savoir plus...

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Télécopieur : 418 644-6513
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

DAEF2-106-F-02
Document accessible en ligne : mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-mobilisation.jsp

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec 2017

MOBILISATION DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE AU QUÉBEC



Augmenter les revenus associés au jardinage des peuplements feuillus et mixtes par l'optimisation de la chaîne de valeur

En 2018, la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc. a élaboré une démarche simple permettant d'augmenter la rentabilité d'une activité de récolte forestière par l'analyse et l'optimisation de la chaîne de valeur.

Jusqu'à présent, l'utilisation du concept de chaîne de valeur est peu appliquée en forêt privée. Il est compliqué, voire impossible, de calculer des indices de performance, tels que les temps de cycle, les temps de passage ou les taux d'efficacité. Ces analyses classiques des chaînes de valeur s'appliquent principalement dans le cadre d'un procédé industriel où il est possible de séparer les différentes phases de fabrication d'un produit comme dans une usine de transformation. Lors de l'analyse d'un traitement sylvicole permettant de générer plusieurs produits, il devient complexe de compartimenter adéquatement les coûts. Nonobstant ces difficultés, le projet permet de naviguer au sein du concept de chaîne de valeur. Le groupement forestier a concentré ces efforts sur le premier maillon de la chaîne de valeur forestière, soit la planification des traitements sylvicoles et les opérations forestières jusqu'en bord de chemin.

Le projet a permis de démontrer que la mise en valeur des tiges feuillues pour la production de bois de sciage permet de générer un revenu supplémentaire substantiel lors des opérations de jardinage. Même dans un contexte de rareté des feuillus de haute valeur, comme le merisier ou le chêne rouge, il est relativement aisé, en suivant des recommandations au rapport, de générer 15 % de revenus supplémentaires. En contrôlant adéquatement les coûts d'exploitation, ce revenu supplémentaire pourra être versé en presque totalité au propriétaire forestier sous forme de droit de coupe. Ce type de gestion permettra de donner un avantage compétitif important au soumissionnaire qui favorisera la mise en valeur du bois de sciage.

Ce projet a été rendu possible grâce à la collaboration de Préverco ainsi qu'à l'aide du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

✓ ACTION 15

Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

« Définir, documenter et influencer la chaîne de valeur à l'échelle régionale »

FAITS SAILLANTS

Démonstration des gains en valeur provenant des opérations de jardinage avec production de bois de sciage feuillu

Capacité à générer aisément 15 % de revenus supplémentaires en suivant les recommandations du rapport

Méthodologie applicable à plusieurs régions du Québec

Possibilité d'augmenter les revenus nets des propriétaires de boisé

Outil de démarchage



Forêts, Faune
et Parcs



Pour en savoir plus...

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Télécopieur : 418 644-6513
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

DAEF2-0098-F-11
Document accessible en ligne : mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privees/mobilisation-des-bois/

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec 2018

MOBILISATION DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE AU QUÉBEC



Promouvoir le secteur forestier centricois auprès du public et des propriétaires de boisés de la région

En 2018, l'agence forestière des Bois-Francs lance une visite virtuelle en forêt privée présentant les étapes d'une coupe de jardinage ainsi qu'un court métrage sur le secteur forestier de la région du Centre-du-Québec.

Le projet a pour but, dans un premier temps, d'informer et d'éduquer les propriétaires forestiers afin de leur donner les connaissances de base nécessaires pour qu'ils aient un plus grand intérêt à aménager leur boisé. Il a également pour but d'améliorer chez les citoyens leur perception et leurs connaissances de la forêt et de son utilisation.

La visite virtuelle, réalisée en collaboration avec le groupe Terraspec, recrée un environnement virtuel sur 360 degrés. Cette visite comprend trois panoramas d'un même peuplement forestier : avant, pendant et après les travaux de coupe de jardinage.

Pour sa part, le court métrage présente un survol de quelques secteurs d'activité liés à la forêt du Centre-du-Québec, soit l'aménagement et les opérations forestières, la transformation du bois et l'acériculture. On peut y admirer la beauté des paysages de la région à travers les saisons et rencontrer les gens qui y vivent.

Ce projet de promotion et de sensibilisation des propriétaires de boisé a été financé à l'aide du Programme d'aménagement durable des forêts offert par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

✓ ACTION 24

Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

« Offrir des formations »
(Améliorer l'implication du propriétaire et l'acceptabilité sociale)

FAITS SAILLANTS

Nouvel outil de vulgarisation en forêt privée

Promotion de l'aménagement forestier durable en forêt privée

Environnement web interactif

Amélioration des connaissances des propriétaires de boisé

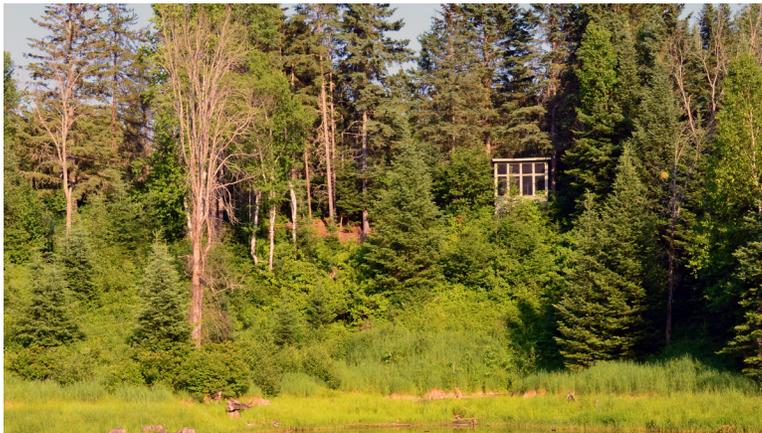
Pour en savoir plus...

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Télécopieur : 418 644-6513
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

DAEF2-106-F-10
Document accessible en ligne : mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-mobilisation.jsp

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec 2018

MOBILISATION DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE AU QUÉBEC



Formation sur les techniques de vente en aménagement durable des forêts

Depuis 2008, la Société d'exploitation des ressources de la Neigette (SERN) offre une formation en marketing aux conseillers forestiers du Québec.

Cette formation a pour but d'améliorer les méthodes et les techniques de vente des conseillers qui proposent des services aux propriétaires de boisés privés. Elle a aussi pour but de déterminer plus rapidement les besoins particuliers des propriétaires.

Les personnes qui suivent la formation pourront mieux maîtriser les techniques de questionnement, d'argumentation et de réponse aux objections. Elles pourront ainsi mieux répondre aux attitudes d'acceptation, de scepticisme, d'indifférence, d'objection et d'insatisfaction souvent observées. Les techniques et les méthodes proposées lors de la formation aideront aussi les conseillers forestiers à mieux se présenter et à conclure une transaction. Elles leur permettront de développer leur confiance et d'avoir du plaisir à vendre un projet d'aménagement forestier.

Le plan diversifié de la formation proposée par la SERN peut être adapté à tous les conseillers forestiers du Québec selon leur région.

Les groupements forestiers peuvent obtenir une aide financière pour cette formation grâce à un programme de financement géré par le Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec (RESAM). Cette activité peut aussi être financée au moyen du Programme d'aménagement durable des forêts.

La récolte forestière répond d'abord aux besoins du propriétaire, qu'ils soient de nature économique, faunique ou récréative.

✓ ACTION 24

Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

« Offrir des formations destinées aux conseillers forestiers permettant une adaptation aux profits des propriétaires forestiers »

FAITS SAILLANTS

Diagnostic des problèmes de recrutement des propriétaires

Argumentaire permettant de répondre aux objections à la récolte

Adaptation des techniques de vente aux besoins des propriétaires

Évaluation de la perception de la récolte au sein de votre organisation

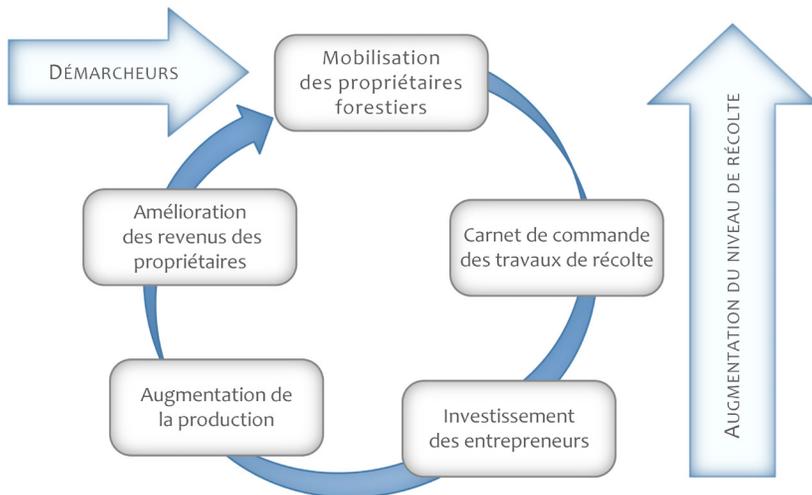
Pour en savoir plus...

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Télécopieur : 418 644-6513
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

DAEF2-106-F-05
Document accessible en ligne : mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-mobilisation.jsp

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec 2017

MOBILISATION DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE AU QUÉBEC



Déploiement d'un projet de démarchage dans la région de l'Estrie

Depuis 2016, plusieurs régions du Québec se sont dotées d'un projet de démarchage dans le but d'augmenter la production de bois en forêt privée.

Dans la région de l'Estrie, 16 démarcheurs ont été formés pour reprendre contact avec des propriétaires n'ayant pas été actifs en aménagement forestier depuis au moins 10 ans. Une des formations offertes portait sur les techniques de vente de l'aménagement durable des forêts. De plus, une trousse d'information a été remise à chacun des démarcheurs. Durant la première année du projet de démarchage, 87 propriétaires inactifs ont été rencontrés et 42 devis de récolte ont été signés. Le résultat est une production de bois supplémentaire de 63 900 mètres cubes dans cette région.

Les principaux effets escomptés pour l'Estrie sont : 1) d'offrir une meilleure prévisibilité aux entrepreneurs de récolte (carnet de commande); 2) d'inciter les entrepreneurs à réaliser des investissements dans des équipements performants; 3) d'augmenter la productivité et les revenus des propriétaires de boisé et d'accroître leur intérêt à effectuer des travaux d'aménagement forestier.

Ce projet de démarchage a été rendu possible grâce à la collaboration et à la participation financière de la compagnie Domtar, de la scierie Blanchette et Blanchette et du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec ainsi qu'à l'aide du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

✓ ACTION 28

Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

« Mener des activités de démarchage ciblées

FAITS SAILLANTS

Démarchage axé sur des propriétaires inactifs depuis plus de 10 ans

48 % des propriétaires rencontrés ont signé un devis de récolte

63 000 m³ supplémentaires pour l'Estrie durant la première année

Démarchage adapté aux besoins des propriétaires et des usines de transformation du bois

Pour en savoir plus...

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Télécopieur : 418 644-6513
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

DAEF2-106-F-07
Document accessible en ligne : mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-mobilisation.jsp

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec 2017

MOBILISATION DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE AU QUÉBEC



Programme ESSOR : volet Appui aux projets d'investissement – Entreprises d'exploitation forestière

À la suite du Forum Innovation Bois qui s'est tenu en octobre 2016, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ont effectué des ajustements au volet du programme ESSOR : Appui aux projets d'investissement – Entreprises d'exploitation forestière. Ces ajustements font suite aux recommandations d'un comité de travail sur l'entrepreneuriat forestier au Québec.

Ce volet du programme ESSOR est destiné aux entreprises forestières qui souhaitent investir dans un nouvel équipement performant. Il est administré par Investissement Québec, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Il permet aux entreprises admissibles d'acquérir ou de renouveler du matériel forestier, y compris certaines composantes importantes dans le but d'accroître leur compétitivité et leur productivité et d'encourager la création d'emplois.

Les changements apportés au programme permettront de rendre plus accessible à la relève l'achat de machinerie forestière. En effet, il est maintenant possible d'obtenir une garantie de prêt pour l'achat d'un équipement usagé. De plus, on peut obtenir une garantie de prêt, à certaines conditions, pour l'achat d'équipement destiné à la construction et à l'entretien de chemins.

Exemple d'un projet de financement pour un nouvel équipement forestier

Entrepreneur :

- Besoin : prêt de 900 000 \$
- Coût de la machinerie : 1 M\$

Si un problème financier survient :

- 80 % de la perte nette peut être absorbée jusqu'à concurrence de 300 000 \$

Prêteur :

- Valeur de revente : 500 000 \$
- Perte sans ESSOR : 400 000 \$
- Perte réelle avec ESSOR : 100 000 \$

✓ ACTION 28

Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

« Améliorer les programmes en place »
(main-d'œuvre et machinerie de récolte et de transport)

FAITS SAILLANTS

Garantie de prêt d'Investissement Québec portant sur un prêt d'au plus 1 000 000 \$

Garantie de prêt pouvant atteindre 80 % de la perte nette sans excéder 300 000 \$ par entreprise

Durée maximale de financement de dix ans

Possibilité d'obtenir un moratoire sur le remboursement du capital

Contactez un expert d'Investissement Québec :
1 844 iqinfo
(1 844 474-6367)

Pour en savoir plus...

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Ligne sans frais : 1 844 523-6738
Télécopieur : 418 644-6513
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

DAEF2-106-F-06
Document accessible en ligne : mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-mobilisation.jsp

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec 2017

En complément à ces fiches, le Ministère vous invite à prendre connaissance des différentes réalisations et publications des partenaires de la forêt privée permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action national de mobilisation des bois 2016-2019.

- [Outil d'aide à la décision pour accroître ses revenus de vente de bois](#) ☐ (FPFQ, 2016)
- [Trousse : Comment fonctionne la forêt privée](#) ☐ (Table forêt Laurentides, 2016)
- [Contrat de service pour la récolte de bois et de vente de droit de coupe](#) ☐ (FPFQ, 2017)
- [Portrait des entrepreneurs de récolte de bois en Estrie](#) ☐ (Agence de mise en valeur de la forêt de l'Estrie, 2017)
- [Campagne provinciale « Avez-vous votre forestier de famille? »](#) ☐ (FPFQ, 2018)
- [Guide d'aide à la rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage des arbres et la protection du couvert forestier](#) ☐ (FQM, 2018)
- [Modèle d'évaluation économique – analyse de rentabilité économique en forêt privée](#) ☐ (BMMB, 2018)